

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

### DECISION DU PRESIDENT

#### N°2026/48 – Avenant n° 1 au marché de Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Montmerle-sur-Saône – Marché public de services

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2194-8 et R2194-9,

Vu la délibération n°2026/04/14/23 du conseil communautaire du 14 avril 2026 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal égal au seuil de télétransmission en Préfecture (correspondant au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services de 216 000 euros HT au 1<sup>er</sup> janvier 2026 – seuil révisable tous les deux ans en fonction des fluctuations des cours monétaires), ainsi que toute décision concernant leurs avenants s'ils n'entraînent pas de dépassement du seuil précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2024/10 du 25 janvier 2024 autorisant la signature du marché, passé selon une procédure adaptée, relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Montmerle-sur-Saône pour un montant de 74 268,00 € HT toutes tranches et toutes reconductions confondues (soit 89 121,60 € TTC), soit 12 378 € HT par an (soit 14 853,60 € TTC), avec la société **GESTION'AIRE** – 01100 ARBENT,

Considérant que face à l'arrivée d'usagers, il a été nécessaire d'anticiper l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Montmerle-sur-Saône le 27 mars 2026,

Considérant qu'afin de rémunérer le gestionnaire de la structure, il est nécessaire de créer un nouveau prix pour l'ouverture de l'aire d'accueil par jour supplémentaire,

Vu l'avis favorable de M. Jean-Pierre CHAMPION, Vice-Président en charge de la commission aménagement du territoire, urbanisme, mobilités et infrastructures publiques, en date du 5 mai 2026,

Vu les crédits inscrits au budget,

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer un avenant n°1 au marché relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Montmerle-sur-Saône avec la société **GESTION'AIRE** – 01100 ARBENT – SIRET n° 800 231 235 00014 pour insérer un nouveau prix unitaire et augmenter le montant du marché :

Prix n°14 : Ouverture d'un jour supplémentaire de l'aire d'accueil = 49,35 € HT

La réalisation des prestations rémunérées par ce nouveau prix est déclenchée par un ordre de service de l'acheteur.

#### Article 2 :

En prenant l'hypothèse d'une ouverture de 10 jours supplémentaires chaque année, le montant de cet avenant s'élève à 493,50 € HT par an, soit 592,20 € TTC par an.

L'avenant n°1 au marché relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Montmerle-sur-Saône porte le montant annuel du marché à 12 871,50 € HT (soit 15 445,80 € TTC) soit une augmentation de 4,0 %, et le montant maximal toutes tranches et toutes reconductions confondues à 76 242 € HT (soit 91 490,40 € TTC) soit une augmentation de 2,6 % sur la durée de marché.

#### Article 3 :

Le délai de réalisation des prestations reste inchangé.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 001-200070118-20260506-DEC\_2026\_48-DE

**Article 4 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de la décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain, M. le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée au titulaire.

Fait à MONTCEAUX, le 6 mai 2026,

Le Président,  
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
De la notification à l'attributaire le

Le Président,  
Renaud DUMAY